



“ Se souvenir
est un devoir sacré ”

JUIN 2024 N°179

SOMMAIRE

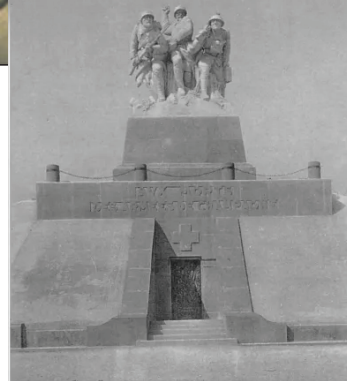
- 2 Vie de l'association / Éditorial.
- 2 à 3 Informations événements
- 3 à 5 Compte rendu de l'assemblée générale du 16/03/2024.
- 6 Nouvelles brèves
- 7 à 10 Histoire : la mobilisation de l'armée française de 1914
- 11 Le village de Souain dans la tourmente de la Grande Guerre
- 12 Projet de restauration du monument de Navarin



2024
*Centenaire de l'inauguration
du Monument*

Monument élevé sur
l'emplacement de la Ferme
de NAVARIN (Marne)
aux Morts des Armées
de Champagne

*Inauguration du monument
le 28 septembre 1924
par le Maréchal Joseph Joffre
et le Général Henri Gouraud*



Crédit photo : (Photo d'archive sur l'inauguration du Monument le 28/9/1924)
Ouvrage « diagnostic sanitaire de Coqueret Architecte du patrimoine »

L'Amiral (2s) Emmanuel Gouraud,
président de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne - Navarin,
et les membres du conseil d'administration de l'ASMAC
vous invitent à assister aux deux cérémonies du Centenaire de l'érection du Monument

**LE DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024 à 09h45
À LA NÉCROPOLE NATIONALE DE NAVARIN**

11h15 : Office religieux, exceptionnellement à l'église de SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS,
par le Père Denis VEJUX, administrateur diocésain.
12h15 : Dépôt de gerbe à la Nécropole Nationale de LA CROUÉE à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS.
13h00 : Traditionnel repas à la Salle des Fêtes de SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS
(Inscription préalable obligatoire/Nombre de places limité à 80 personnes. Voir page 2)

puis

**LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 à 18h30
RAVIVAGE DE LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE à PARIS**
(Voir les modalités en page 3)

**ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMÉES DE CHAMPAGNE-NAVARIN**
(Affiliée au Souvenir Français le 14 juin 2016)

Siège social :
29 rue Desaix - 75015 PARIS

Monsieur le Trésorier de l'ASMAC :
**69 Route de Louvois
51520 SAINT MARTIN SUR LE PRÉ**



Correspondance :
**29 rue Desaix
75015 PARIS**
Courriel : contact@asmac.fr

VIE DE L'ASSOCIATION

ÉDITORIAL



Lors des travaux sur les fondations du monument, la dépouille d'un soldat a été mise à jour.

Rendons hommage à ce soldat de 2^{ème} classe, du 170^{ème} Régiment d'Infanterie, mort pendant la première guerre et resté depuis sans sépulture. Il pourrait être inhumé, selon ce que souhaitera sa famille, à Navarin au milieu des ossements des 10.000 soldats qu'abrite l'ossuaire depuis la fin de la guerre, où sa mémoire pourra être honorée lors de nos cérémonies.

Cette année, vous serez invités à deux cérémonies : le dimanche 22 septembre à Navarin pour notre cérémonie traditionnelle et exceptionnellement le vendredi 27 septembre pour raviver la Flamme sous l'Arc de Triomphe et célébrer ainsi le centenaire de l'inauguration du monument. Nous vous attendons nombreux à ces cérémonies détaillées dans ce bulletin. Le colloque et la cérémonie de ré-inauguration du monument sont reportés à l'issue des travaux au printemps 2026.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin un article sur la mobilisation en 1914. Avec un service militaire porté à trois ans et des millions de réservistes, la France était prête et organisée pour réagir à une attaque. Qu'en est-il en 2024 ? L'évocation de ce qui se faisait il y a 110 ans révèle les efforts que nous devons consentir.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et je vous attends nombreux aux deux rendez-vous de septembre.

*Le président,
Amiral (2s) Emmanuel Gouraud*

COMMUNICATION RELATIVE À LA CÉRÉMONIE DU CENTENAIRE DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024 À 09H45.

CÉRÉMONIE SUR LE SITE DE NAVARIN

Avant de vous déplacer à la cérémonie du Centenaire de l'inauguration du Monument de NAVARIN pour 09h45, et en raison de travaux dont l'ASMAC ne maîtrise pas totalement le calendrier et les modalités d'exécution, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site www.asmac.fr dans les jours précédents pour connaître les dernières informations actualisées.

PRÉVISIONS :

OFFICE RELIGIEUX

- 11H15, exceptionnellement à l'Eglise de SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS, et non pas sur le site de NAVARIN comme cela a lieu traditionnellement.

DÉPÔT DE GERBE DANS UNE NÉCROPOLE PROCHE

- 12H15 à la Nécropole Nationale de LA CROUÉE à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS.

REPAS À LA SALLE DES FÊTES DE SOUAIN - Rue de la Damon

La réservation est obligatoire pour participer au repas à 13h00 (limité à 80 personnes), elle doit se faire avant le lundi 9 septembre 2024 auprès du CI (er) COUROT Jean-Daniel, 28 Grande Rue, 51520 RECY par envoi d'un chèque à l'ordre de l'ASMAC. Le prix du repas par personne est fixé à 28 €, boissons comprises.

La prise en compte de votre participation au repas, sous forme d'un buffet froid, ne sera effective qu'à la réception du paiement avant le 9 septembre 2023.

COMMUNICATION RELATIVE

AU RAVIVAGE DE LA FLAMME À L'ARC DE TRIOMPHE À PARIS

LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 À 18H30

(rendez-vous à 18h00).

La journée du 27 septembre inclura, outre la cérémonie du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe à 18h30, une visite guidée dans l'après-midi du Musée de l'Armée ainsi que du plan-maquette du Front de Champagne installé par le Général Henri GOURAUD après la Grande Guerre, dans les bureaux du Gouverneur Militaire de Paris, non ouverts au public.

Cette journée est organisée par l'ASMAC au profit des seuls adhérents de l'association. Il est à noter que la visite des Invalides et l'accès au bureau du Gouverneur Militaire de Paris, sont compliqués pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer, tout comme la cérémonie du ravivage qui nécessite une station debout prolongée.

Les adhérent(e)s intéressé(e)s doivent **se préinscrire** dès que possible (dans tous les cas **avant le vendredi 6 septembre 2024**) en adressant un courriel à **ravivage@asmac.fr** et en indiquant à quelles séquences ils souhaitent participer :

- transport en car depuis Châlons-en-Champagne (20 places), départ 10h30 Cité Tirlet (Maison du Combattant), retour vers 01H00, participation financière de **20 €/personne**,
- visite du Musée des Invalides, du plan-maquette au bureau du Gouverneur Militaire de Paris à 13h30 pour les « Parisiens » (avec possibilité d'un déjeuner sur place à 12h30), et à leur arrivée vers 14h00 pour le car des « Châlonnais »,
- ravivage pour lequel il faut être présent sur place dès 18h00,
- dîner au Cercle National des Armées, place Saint Augustin, participation financière **de 35 €/personne**. Le nombre de places à ce dîner **est limité à 40 participants**.

Pour confirmer l'inscription, faire parvenir avant le **mardi 13 août 2024** un chèque de **20 €/personne** pour ceux qui prendront le car de Châlons-en-Champagne, et avant le **vendredi 6 septembre 2024** un chèque de **35 €/personne** pour le dîner, à l'ordre de l'ASMAC, au siège social 29 rue Desaix 75015 PARIS, ou alors effectuer un virement à : « Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne, ASMAC » au Crédit Agricole Nord Est :

IBAN : FR7610206515590607778100043. BIC : AGRIFRPP802.

Les inscriptions au car, visites et dîner sont réservées aux seuls adhérents à jour de leur cotisation et leur conjoint.

En vous espérant nombreux à cette journée qui nous permettra de commémorer les 100 ans de l'inauguration du Monument.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'ASMAC DU SAMEDI 16 MARS 2024

À SOUAIN-PERTHES-LÈS-HURLUS

L'Amiral Emmanuel Gouraud souhaite la bienvenue aux participants (35 présents et 63 pouvoirs collectés). Avant de débiter l'AG, il remercie Monsieur Jean-Marie de Grammont, Maire de Souain-Perthes-lès-Hurlus, qui nous reçoit dans sa salle des Fêtes et présente sa commune dans un mot d'accueil.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Etienne Dufour, secrétaire général, pour le rapport moral de l'année 2023. L'ASMAC a pu tenir son Conseil d'Administration à Châlons en Champagne le 9 mars et son Assemblée le samedi 25 mars à Saint Hilaire le Grand. Plusieurs réunions du Bureau se sont déroulées en version mixte présentiel (pour les parisiens) / visioconférence. La cérémonie annuelle de Navarin s'est déroulée le 17 septembre. Elle est relatée dans le bulletin de janvier 2024.



Table des officiels.

Cette année 2023 a été marquée par le début des travaux de rénovation du Monument avec, pour première étape, et après de nombreux reports pour des raisons administratives, la dépollution du site. Les travaux de l'extérieur viennent de débuter mi-janvier 2024 et sont prévus pour durer jusqu'à la fin de l'été et ne devraient pas perturber les cérémonies du 22 septembre.

La date des cérémonies nationales et du colloque, initialement prévus en septembre 2024, a dû être reportée au printemps 2026, compte tenu du retard important pris pour le début des travaux. Néanmoins, le Centenaire sera tout de même célébré en 2024, lors de la cérémonie annuelle du dimanche 22 septembre et lors d'un ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe le vendredi 27 septembre.

Cette année a aussi été marquée par le décès du Colonel Norbert Mery, le 17 octobre dernier. Il fut vice-président de l'ASMAC et le dernier président de la Fondation du Monument de Navarin. Ardent défenseur du Monument, il fut l'architecte de son transfert à l'Etat en 2019. Le Conseil d'Administration tenait à lui rendre cet hommage.

Enfin, nous avons appris une très bonne nouvelle le 20 septembre 2023 avec le Classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO de la Nécropole Nationale de Navarin.

Le 11 novembre 2023, le Drapeau de l'ASMAC était présent à l'Arc de Triomphe, à l'occasion du Centenaire de la Flamme, au cours d'une cérémonie grandiose ayant réuni plus de 300 drapeaux venus de tout le territoire national. Il a, par ailleurs, effectué 32 sorties en 2023.

Pour la fréquentation du Monument, nous avons retrouvé une fréquentation supérieure à celle de l'avant COVID avec 2452 visiteurs enregistrés. La consultation du site internet a connu une progression de 50% par rapport à l'an passé.

Rapport financier 2023 - présenté par le Commissaire en chef (r) Alain Geiss, trésorier.

Recettes et dépenses sont presque équilibrées (12 000 €), un déficit de 818 € est constaté, mais une subvention annuelle de 1000 € n'a pas été versée. Il y a eu des rappels sur les cotisations antérieures, suite à une relance pour les cotisations 2022 non réglées, qui sont venues « gonfler » le montant perçu en 2023, 73 non réglées en 2022 pour 38 en 2023. Le montant moyen des cotisations est en progression à plus de 38 €.

COMPTE DE RESULTAT 2023 – budget 2024 - comparé au Compte de Résultats 2022 :

Rapport financier - Compte de résultat 2023 et Budget 2024							
DEPENSES	2022	2023	Budget 2024	RECETTES	2022	2023	Budget 2024
Secrétariat			400	Cotisations reçues (3)	7 180,00	8 332,00	9 000
Salaires	3 377,61	3 596,94	4 500	Subventions (4)	2 256,00	1 230,00	2 000
.....Frais Déplacement	300,00						
.....Cotisations sociales	1 097,00	919,00					
Informatique	43,20	44,95	45				
Bulletins Imprimerie	3 332,50	2 336,20	3 500				
.....Affranchissement	734,65	835,03	1 000				
Restaurant	99,50	61,50	100				
Frais de déplacements		64,50	100				
Assurances	181,90	199,57	200				
Cérémonie de Navarin (repas)	1 525,00	1 275,00	1 600	Cérémonie de Navarin (repas)	1 350,00	1 075,00	1 400
... Fleuriste	225,00	225,00	250				
...Musique	310,00	310,00	350	Remboursement divers	125,00		
...Location chaises et sono	708,00	786,00	800				
...Don Pompiers	100,00	100,00	100				
Cotisations diverses	60,00	70,00	75				
Frais bancaires	68,01	70,84	80	Produits financiers & divers		742,25	500
Objets de Tradition, médailles	105,10	1 490,60	550	Ventes monument, tronc	578,75	623,94	750
Divers (1)		436,30					
-----Sous total	12 267,47	12 821,43	13 650	-----Sous total	11 489,75	12 003,19	13 650
Ravivage / Colloque				Ravivage / Colloque			
Transport ravivage			1 000	subvention ravivage			2 000
Diner ravivage (coût)			1 600	Diner ravivage (participation)			1 000
Travaux préparatoires colloque, déplacements			1 000				
Transport scolaires (2)							
mise en réserve			2 400	Dons et Legs			3 000
TOTAL DEPENSES	12 267,47	12 821,43	19 650	TOTAL RECETTES	11 489,75	12 003,19	19 650
Déficit 2022 : - 777,77 €- Déficit 2023 : 818,24 €							
Rapprochement bancaire : Solde au 31/12/2022 : 36 924,62 – résultat 2023 – 818,24 – Solde au 31/12/2023 : 36 106,38							

Quitus a été donné au trésorier pour l'exercice 2023 et le budget prévisionnel 2024 a été adopté à l'unanimité.

Perspectives 2024 - présentées par l'Amiral Emmanuel Gouraud, Président :

Le Colloque, initialement prévu les 19 et 20 septembre 2024 est reporté, du fait des retards pris dans les travaux. Il devrait se dérouler, en même temps que la Cérémonie de re-inauguration du Monument, au printemps 2026. La date précise sera calée en fonction du calendrier ministériel.

Le principe du Colloque reste inchangé et le travail avec les scolaires sera étalé sur trois années.

Le 27 septembre 2024, Une visite guidée aura lieu dans l'après-midi au Musée de l'Armée, ainsi que du Plan maquette du Front de Champagne installé par le Général Henri GOURAUD, alors Gouverneur Militaire de Paris. Elle sera suivie du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, puis d'un dîner au Cercle National des Armées.



Les adhérents et le public.

Crédit Photo : J. de HORSCHITZ

Une demande de subvention sera effectuée pour la location d'un petit car au départ de Châlons.

Travaux du Monument - présentés par Monsieur Coqueret, Architecte en charge des travaux.

Lors d'une intervention très appréciée par les personnes présentes, l'Architecte qui a déjà été en charge de la rénovation du Fort de la Pompelle à Reims, a présenté les étapes de son travail.

La première étape a constitué en un diagnostic patrimonial, travail de recherche en archives pour mieux comprendre le monument, puis un diagnostic sanitaire, le monument ayant besoin de gros travaux structurels afin qu'il soit pérennisé. Les aménagements envisagés et les travaux en cours ont ensuite été présentés : l'aménagement futur de la chapelle haute, avec les plaques nominatives (près de 1500), ainsi que l'ossuaire avec ses panneaux explicatifs, puis le Chemin de Mémoire...

Pour rappel, ces travaux considérables sont possibles grâce à la prise en charge par l'Etat. Le montant estimé des travaux est de 1,7 millions d'Euros.

Divers

Plusieurs résolutions ont été adoptées à l'unanimité : l'acceptation d'un legs, de très légères modifications des articles 1 et 21 de nos statuts, en y mentionnant les textes légaux de référence, et le maintien à 10 € du montant minimal de la cotisation annuelle. Pour rappel, ce montant de 10 € couvre tout juste les frais d'impression et d'expédition du bulletin. Constatant que la très grande majorité des adhérents verse un montant supérieur, ce maintien de la cotisation a pour seul but de permettre un plus grand nombre possible d'adhérents, dans l'esprit de la souscription nationale de 1923. Le trésorier précise qu'il est préférable de procéder à un règlement par RIB plutôt que par chèque, voire un virement automatique.

Le CA étant renouvelé par tiers ; huit renouvellements ont été proposés à l'AG et adoptés à l'unanimité : Jean-Marie de Grammont, Alain Geiss, Emmanuel Gouraud, Francis Davenne, Jean-Raymond Egon, Olivier Pretelat, Olivier Gouraud, Francois Collart ainsi que l'arrivée de Monsieur Antoine Carenjot, ancien directeur départemental de l'ONACVG de la Marne, en remplacement du Colonel Mery, malheureusement décédé.

L'Assemblée Générale a été suivie d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Souain-Perthes-lès-Hurlus, par le président et Monsieur le Maire, puis d'un verre de l'amitié offert par la Mairie de Souain-Perthes-lès-Hurlus.

*Le Secrétaire Général de l'ASMAC,
Monsieur Etienne DUFOUR.*

NOUVELLES BRÈVES

IN MEMORIAM

Colette LOPEZ, adhérente, décédée le 29 décembre 2023 à EPERNAY (51200)

MOT DU TRÉSORIER

Nous vous rappelons que si vous payez des impôts, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66%. Comme annoncé, *votre reçu fiscal vous est désormais envoyé par internet (ou à défaut par courrier postal), depuis cette année, en même temps que votre convocation à l'Assemblée Générale.*

Afin de réduire nos frais postaux, et si vous ne l'avez pas encore fait, faites nous parvenir votre adresse courriel à : **contact@asmac.fr**

Par ailleurs, merci de bien vouloir régler vos cotisations, la gestion des chèques étant chronophage, de préférence par virement à :

« Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne, ASMAC », au Crédit Agricole Nord Est :

IBAN : FR7610206515590607778100043. Bank Identification Code : AGRIFRPP802.

A défaut, faites parvenir un chèque à l'ordre de l'ASMAC, à l'adresse (non nominative) suivante :

Monsieur le Trésorier de l'ASMAC, 69 Route de Louvois, 51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ.

NB : Afin de vérifier si vous êtes à jour de vos cotisations, vous trouverez en haut de l'étiquette d'expédition de ce présent bulletin l'année de la dernière cotisation reçue.

CRCI(h) Alain GEISS
Trésorier de l'ASMAC

PUBLICATION

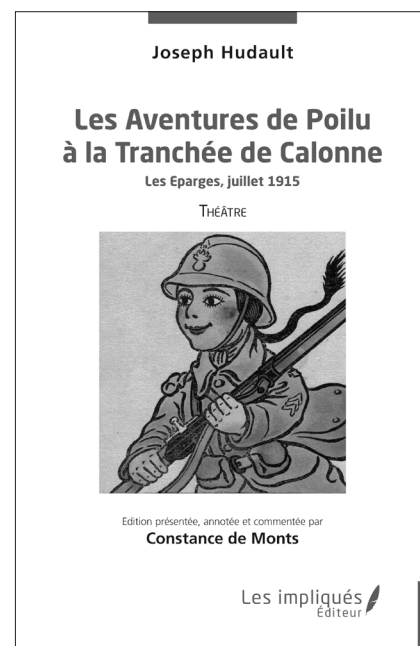
« LES AVENTURES DE POILU À LA TRANCHÉE DE CALONNE LES EPARGES, JUILLET 1915 »

LIVRET SUR LE THEATRE DE MARIONNETTES AUX ARMEES
de Joseph HUDAULT, Sous-lieutenant mort pour la France à NAVARIN le 27 septembre 1915
ouvrage présenté par sa petite fille Constance DE MONTS DE SAVASSE (adhérente à l'ASMAC).
(Editeur : Les impliqués. www.lesimpliques.fr)

« Le temps peut paraître long dans les tranchées, entre deux assauts : il faut trouver des occupations. Les soldats jouent aux cartes, font du bricolage ... dessinent, écrivent...jouent de la musique...et peuvent même monter de petits spectacles. C'est ce qu'a fait le sous-lieutenant Joseph HUDAULT pour distraire les hommes de son régiment.

Dans cette courte pièce de théâtre pour marionnette, la vie et les préoccupations des soldats sont vues à travers le prisme de l'humour. Cette pièce, témoignage authentique de ce que fut la Grande Guerre, permet d'entrer dans cette période tragique, par le biais du rire, mais aussi du lyrisme et de la poésie. »

Ce livre (au prix de 15 €) peut être acheté directement à Harmattan Edition Diffusion, 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris, ou en vous adressant par courriel à : commande@harmattan.fr ou en téléphonant au 01 40 46 79 20 ou en suivant le lien suivant : https://www.lesimpliques.fr/livre-les_aventures_de_poilu_a_la_tranchee_de_calonne_les_eparges_juillet_1915_joseph_hudault_constance_de_monts-9782385411572-79459.html



HISTOIRE

LA MOBILISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE DE 1914.

Par le Général (2S) André BOURACHOT

En cette année 2024, au mois d'août, il y aura cent-dix ans que l'armée française s'est mobilisée pour affronter l'armée allemande. Ce conflit franco-allemand, qui deviendra rapidement international à la différence des précédents, n'est que le dernier épisode d'une rivalité qui prend sa source dans les « *deux sac du Palatinat* » : première série d'exactions qui est le fait de Turenne en 1674, et d'une seconde série surtout de destruction, à partir de 1689 sur ordre de Louvois. La prise de Berlin, capitale de la Prusse, en 1806 par les troupes de Napoléon après les victoires d'Iéna et d'Auerstedt et le démembrement du royaume qui en suivit, restent des affronts que la nation allemande ruminera tout au long du XIX^e siècle. La chute de l'Empire napoléonien, puis la victoire allemande lors de la guerre de 1870 ne videront pas la querelle. L'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine vont enflammer le patriotisme français et le Pays, tout au moins son armée, ne vivra plus que pour « *la Revanche* ».

L'état des lieux.

La Revanche certes mais dans quelles conditions ? La France de 1914 est un nain comparé au géant allemand. L'Allemagne est la nation la plus puissante du continent européen ; elle fait jeu égal avec l'Angleterre et la dépasse même dans de nombreux domaines. La France est loin derrière et, par exemple, sa production d'acier, produit essentiel pour la fabrication des armes, ne dépasse pas les 5 millions de tonnes alors que l'Empire allemand en produit 17 millions. Elle compte 70 millions d'habitants en 1913 alors que la France n'en atteint que difficilement 41 millions à la même date.

En face de cette Allemagne conquérante, se trouve une France dont l'armée a été battue, qui a dû changer de régime politique après 1870 en devenant une République, une France dont la démographie faible ne permet qu'à peine le remplacement des générations et où prospère une économie de petites entreprises, presque de boutiquiers. Cette France, enfin, se relève avec difficultés des affrontements politiques qu'elle a connus. La Commune, plus tard l'affaire des fiches et l'affaire Dreyfus, ont été des conflits politiques destructeurs de la cohésion nationale. Cette guerre de 1870, qu'il ne fallait pas perdre, a marqué en fait le début d'une autre époque, celle d'une France qui stagne et d'une Allemagne qui s'envole.

Enfin, Empire allemand, Empire austro-hongrois et Royaume d'Italie sont liés au sein de ce que l'époque appelle la Triple-Alliance, alliance dans laquelle des clauses spécifient une assistance militaire quasi automatique des uns envers les autres en cas de conflit. Comment lutter dans ces conditions ?

L'armée française de 1914.

En premier lieu en reconstruisant une armée après 1870. Le modèle est tout trouvé, ce sera pour l'essentiel, celui de l'armée impériale allemande. D'abord créer une organisation territoriale qui recoupe partiellement la carte des départements et décentralise les opérations liées à la conscription. Elle devient une carte militaire avec la création de vingt régions militaires (RM) numérotées de I à XX sièges, de chacune un corps d'armée (CA) d'infanterie portant le même numéro et englobant chacun, en moyenne, deux divisions, certains trois. On en créera un autre juste avant la guerre, le XXI^e. Il faut y ajouter les divisions de réserve et les unités de cavalerie, d'artillerie, de génie, etc. sans oublier quelques... avions et dirigeables.

Ensuite, bien sûr, en armant ces divisions et, pour cela, il faut des effectifs ; c'est la **conscription** qui les fournira. Le potentiel militaire à cette époque se mesure surtout à l'aune du nombre de combattants. L'armée du Second Empire était une armée quasiment de professionnels, celle à venir sera une armée de conscription. En fait, on crée quatre types d'armées, une armée d'active où l'on sert de 21 à 23 ans (service de deux ans), une armée de réserve (service de 24 à 34 ans), une armée territoriale (35 à 41 ans) et enfin la réserve de l'armée territoriale (de 42 à 48 ans). Malgré cela, les soldats français sont en nombre insuffisant et, in extremis, le Parlement votera quelques mois avant la guerre, en juillet 1913, une loi qui amènera le service actif à une durée de trois ans. Le citoyen français est très lourdement frappé par les exigences de la conscription. En Allemagne, le citoyen doit un service de 17 à 45 ans mais la démographie de l'Empire fait qu'elle n'a pas besoin de mobiliser toutes ses troupes ; il lui reste des réserves pour durer.

Il faut aussi des armes. La direction de l'Artillerie, pourvoyeuse de l'armement, produit dans ses arsenaux deux armes qui vont équiper les troupes françaises ; le fusil Lebel de calibre 8 mm doté d'un magasin de 8 cartouches et le canon de 75 mm, vraie révolution de l'artillerie, en supprimant la nécessité de repointer la pièce après le départ du coup. La mitrailleuse (Hotchkiss de calibre 8 mm) existe, mais en nombre insuffisant. En revanche, l'artillerie lourde est pratiquement inexistante, l'état-major français n'en ayant pas fait une priorité.

Un état-major est nécessaire pour commander les armées. On va en créer un sur le modèle du Grosse Generalstab allemand. Et pour armer ces états-majors il faut des officiers d'état-major ; ce sera chose faite à partir de 1873 avec la création de l'École Supérieure de Guerre (ESG). Ces états-majors partagent l'opinion que l'action offensive est celle qui donne la victoire alors que la défensive ne peut au mieux qu'éviter la défaite. La réalité des combats fera comprendre que les choses étaient plus compliquées.

Nous avons vu la primauté du Goliath allemand sur le David français. Comment essayer d'y remédier? D'abord en trouvant une alliance avec la Russie de Nicolas II, alliance un peu surprenante entre un Empire chrétien orthodoxe et une République laïque athée, alliance aussi dont les conventions militaires signées par les deux parties précisent l'aide militaire immédiate qu'ils peuvent s'apporter l'un à l'autre. Pour la France, une Allemagne devant se battre sur deux fronts est un gage d'équilibre. Par ailleurs, la nouvelle entente cordiale avec l'Angleterre semble aussi pouvoir apporter un renfort militaire bienvenu, mais il n'a pas de caractère d'automaticité et l'arrivée de l'armée britannique sur le continent dépendra beaucoup des circonstances. Ces deux nations et la France formeront la Triple-Entente.

Les plans de guerre des belligérants.

Les alliances étant connues, le plan de guerre français peut commencer à être élaboré. Le problème de la Belgique va empêcher sa mise au point complète. Sa neutralité va-t-elle être respectée? Nul n'en sait rien et cela va compliquer l'engagement des forces. N'en sachant rien, l'état-major français, pendant plus de trente-cinq ans, a fait et défait des plans de guerre, qui ne sont, et ne seront tous que des plans de concentration, ce que nous appellerions aujourd'hui de déploiement. Joffre, même s'il a quelques idées en tête, se refuse à élaborer un plan d'opérations et il entrera en guerre avec le plan de concentration XVII¹ parce que le dix-septième du nom.

L'armée française n'a pas assez d'effectifs pour s'engager, ou faire face, de Dunkerque à la frontière suisse. Elle alignera donc quatre armées échelonnées depuis la frontière franco-belgo-luxembourgeoise jusqu'à la Suisse dans l'ordre V^e, III^e, II^e, I^{ère} et une cinquième, la IV^e en deuxième échelon en Argonne prête à s'intercaler entre la III^e et la V^e. L'armée britannique forte initialement de deux CA (British Expeditionary Force), appelée dans les plans armée W, se concentrerait sur la gauche de la V^e.

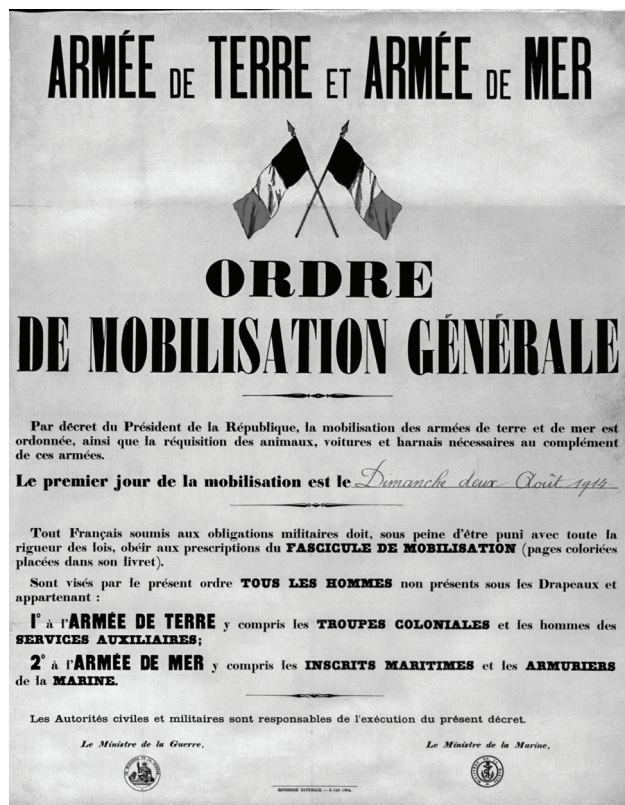
Les Allemands ont depuis plus de vingt ans un plan d'opérations dressé par le Generalfeldmarschall Von Schlieffen et continûment mis à jour. Il prévoit un grand mouvement de débordement des armées françaises en passant par la Belgique et à toucher les côtes de la Manche puis, en se rabattant sur Paris, acculer ce qui resterait des forces françaises au reste des forces allemandes installées en Alsace et en Lorraine.

La déclaration de guerre et la mobilisation.

La guerre arrive: l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche-Hongrie et son épouse sont assassinés à Sarajevo en Serbie le 28 juin 1914. L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie et l'envahit. La Russie alliée de la Serbie mobilise contre l'Autriche. L'Allemagne alliée de l'Autriche déclare la guerre à la Russie le 1^{er} août et le 3 à la France. Le jeu des alliances et des conventions militaires associées a fait son œuvre! L'Europe est en guerre. La mobilisation commence.

Les ordres de mobilisations sont affichés dans les communes le 1^{er} août au soir et le premier jour de la mobilisation est fixé au 2 août; c'est le jour J de l'époque. Le garde-champêtre rassemble les habitants à sons de caisses et les curés sonnent le tocsin. Chaque citoyen susceptible d'être appelé dispose d'un livret militaire comprenant un fascicule de mobilisation lui précisant le jour où il doit se mettre en route, le dépôt du régiment² qu'il doit rejoindre où il sera incorporé, habillé et armé et, enfin, le trajet (gratuit par le train) qu'il doit emprunter pour s'y rendre. Cette première mesure doit être terminée dans les quatre premiers jours.

Les unités de couverture, qui doivent être prêtes à intervenir en cas d'attaques « brusquées », suivent et doivent être en place au sixième jour, celles de concentration (les cinq armées essentiellement) doivent l'être au dixième jour, celles de réserve



Affiche de l'ordre de mobilisation générale pour le dimanche 2 août 1914.

1 Il entre en vigueur le 15 avril 1914.

2 Le centre de mobilisation n'existe pas encore.



Réservistes français se rendant individuellement à la gare.

au treizième jour, voire le dix-septième pour certaines. Les transports de ravitaillement prennent la suite à partir du dix-huitième jour.

Si les opérations n'ont pas fait l'objet d'une planification, les mouvements ferroviaires à l'échelle nationale l'ont été avec une très grande précision par le service militaire des chemins de fer sous les ordres du 4^e bureau de l'EM. Le travail a été difficile, la SNCF n'existe pas et il a fallu coordonner et harmoniser l'action de plusieurs réseaux. Il faut 117 trains pour transporter un corps d'armée et un train peut comporter jusqu'à une cinquantaine de wagons (voyageurs, plats mais aussi les célèbres « *hommes quarante chevaux (en long) huit* ». Les quatre grandes compagnies : PLM (Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée), compagnies d'Orléans, de l'Est et du Nord feront circuler pendant la période de mobilisation 16.500 trains militaires.

Les effectifs à mobiliser en métropole se montent à 3.580.000 hommes et 150.000 environ en Afrique du Nord. Ce sont 21 corps d'armée, 48 divisions d'infanterie et 10 divisions de cavalerie, des unités d'artillerie, de génie, etc. qui sont mobilisés. De toute la France 10.000 trains vont converger jusqu'à fin août vers les zones de débarquement installées dans des gares dites « *régulatrices* ». Elles sont l'aboutissement de dix « *lignes de transport* » individualisées désignées par les lettres de A à K (J exclu) auxquelles Il faut ajouter deux lignes réservées à l'armée britannique à partir de Calais et du Havre. Puis, des commissions également appelées régulatrices prennent le relais et ont tout pouvoir pour acheminer les troupes vers leur stationnement définitif par tout moyen, souvent par des réseaux de voies ferrées secondaires, souvent aussi à pied.

La concentration va s'exécuter suivant le plan prévu avec très peu d'incidents, c'est-à-dire: la I^e armée QG à Epinal dans les Vosges avec cinq CA, la II^e armée QG à Neufchâteau dans les Vosges avec cinq CA, la III^e armée QG à Verdun dans la Meuse avec trois CA seulement, la IV^e armée QG à Saint-Dizier dans la Haute-Marne avec deux CA seulement mais en plus le corps colonial, la V^e armée QG à Reims dans les Ardennes avec cinq CA.

Les CA comptent en général chacun deux brigades et chaque brigade aligne deux régiments d'infanterie. Un CA compte donc huit régiments d'infanterie soit environ 25.000 fantassins et de l'ordre de 50.000 hommes en comptabilisant les unités d'artillerie, de génie et divers éléments rattachés. Deux CA font en gros 100.000 hommes. Une armée, au total, dépasse largement le chiffre de 100.000 combattants.



Départ d'un régiment français sur le front.

La IV^e armée.

Regardons d'un peu plus près la IV^e armée³ qui recevra en renforcement la 9^{ème} division de cavalerie (DC) et qui comprend aussi ce qu'on appelle des éléments organiques d'armée, voire de corps d'armée. C'est notamment une des rares armées à avoir reçu trois batteries d'artillerie lourde. Au total, à la mobilisation, elle comptera un effectif de 160.000 hommes (officiers, sous-officiers, soldats), 60.000 chevaux, environ 400 canons de 75 mm, etc. Elle est commandée par le général de division de Langle de Cary⁴ qui a sous ses ordres deux corps, les 12^e et 17^e CA. Le 9 août, après mobilisation, Joffre lui adjointra le 2^e CA qui faisait partie de la III^e armée. Le 12^{ème} CA/RM englobe les 23^{ème} et 24^{ème} divisions d'infanterie mobilisées depuis les départements de la Charente, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Dordogne et de la Creuse. Il est commandé par le Général Roques, sapeur et grand ami de Joffre. Le 17^{ème} CA/RM est commandé par le Général Poline et regroupe les 33^e et 34^e DI venant des départements du Lot, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers et Ariège.

3 On l'appelait aussi au début de la guerre « Armée de Fontainebleau » où une partie de l'EM était stationnée.

4 Il fut l'aide de camp du général Trochu, président du gouvernement de la Défense Nationale en 1870-1871 et grièvement blessé au combat de Buzenval en janvier 1871. Les appellations de général de CA et d'armée n'existent pas à l'époque.



Départ d'une unité française sous les encouragements de deux admiratrices

Voici les parcours de quelques régiments : Le 138^e stationné à Bellac et Magnac-Laval embarque au Dorat en Haute-Vienne les 5 et 6 août, débarque à la régulatrice de Troyes Saint-Julien dans l'Aube et stationne à Sainte-Menehould dans la Marne et ses environs (le GQG de Joffre s'y installe également).

Le 50^e part de Périgueux en Dordogne le 6 août et arrive à Villers-Daucourt dans la Marne le 9 août via Troyes Saint-Julien. Le 83^e part de Toulouse le 5 août et débarque à la régulatrice de Troyes et va stationner à côté de Valmy dans la Marne. Le 20^e quitte Montauban dans le Tarn et Garonne et part de Toulouse dans la Haute-Garonne les 8 et 9 et s'installe à Suippes et Perthes-Lès-Hurlus dans la Marne. Le 9^e quitte Agen dans le Lot et Garonne le 6 août et débarque aussi à Valmy, etc.

Conclusion.

La mobilisation, notamment dans les campagnes, ne se fait pas dans l'enthousiasme mais plutôt dans l'optique d'un travail à accomplir et avec le souhait de revenir bien vite chez soi, « pour la moisson » dit-on ! Il y a très peu d'insoumis⁵, 1,5 % seulement alors qu'on craignait de l'ordre de 10 %. Engagée dès le 12 août 1914, la IV^e armée deviendra la plus grosse unité française et combattra jusqu'à libérer Strasbourg le 22 novembre 1918.



Les mobilisés parisiens à la gare de l'Est

⁵ C'est à dire qui ne rejoignent pas leur corps.

LE VILLAGE DE SOUAIN DANS LA TOURMENTE DE LA GRANDE GUERRE

Par M. Michel GODIN, membre du Conseil d'Administration l'ASMAC

Le nom du village est l'association de deux communes, Souain et Perthes-Lès-Hurlus, communes qui ont été ravagées lors des Batailles de Champagne durant la Grande Guerre.

Le village de Souain a pu être rebâti, celui de Perthes-lès-Hurlus ne le fut pas comme Tahure, Ripont, Hurlus et le Mesnil-lès-Hurlus, qui ont été intégrés au Camp militaire de Suippes après la 1ère Guerre Mondiale. Le regroupement de Souain et de Perthes-lès-Hurlus date du 17 juin 1950.

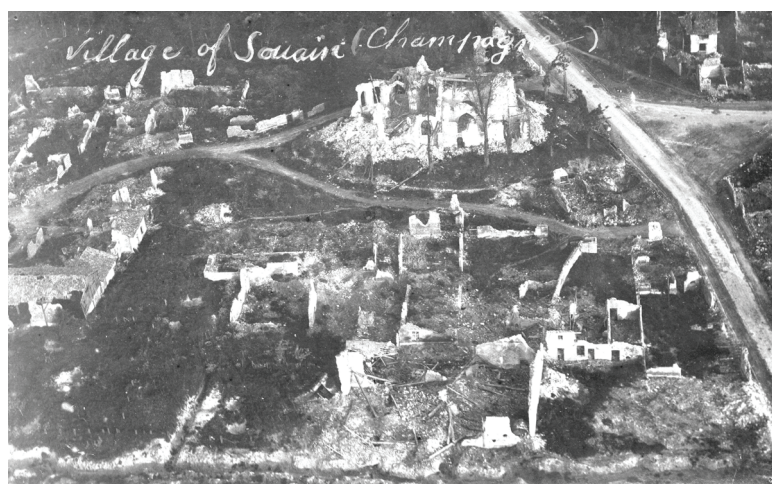
La guerre de 1914 a marqué dans sa chair le village de Souain. Ses quatre cent habitants vont fuir en septembre devant la poussée allemande, ils vont vivre en exil pendant six ans avant de pouvoir venir reconstruire leur village. Tout y est détruit, il n'y a plus pierre sur pierre, les champs sont lardés de profondes cicatrices, il faut déminer avant de pouvoir remettre le terrain en état et tracer les premiers sillons de charrue. Les habitants vivent dans la misère avec des aides, des dons de famille et des villes qui les ont pris sous leur tutelle.

Il est à noter que trois villages algériens, Damiette, Daria et Lodi, ont parrainé Souain à la fin de la Grande Guerre en lui attribuant des secours financiers.



Ruines de l'église de SOUAIN. Les cloches.

Crédit Photo : Collection privée M. GODIN.



Vue aérienne de l'église de SOUAIN détruite et ruines du village en septembre 1915.

Crédit Photo : Collection privée M. GODIN.

Quel courage il a fallu aux deux cent habitants qui ont fait le pari de revenir et de repartir de zéro. Il a fallu passer cinq nouvelles années en logeant dans les gourbis des soldats puis dans des maisons provisoires et enfin dans leurs maisons définitives nouvellement reconstruites. Ils ont dû reconstituer le cheptel et redonner vie à la terre polluée. Il faudra attendre encore soixante ans pour que le sol retrouve son potentiel agricole dans les zones des combats.

Soixante-quinze hommes vont être mobilisés en 1914, soit toute la jeunesse de la commune, vingt-cinq ne reviendront pas, « morts pour la France ».

Les filles vont partir se marier dans les villages périphériques plus ou moins intacts. Cette saignée va fortement handicaper la communauté qui va peu

à peu décliner jusqu'à atteindre le chiffre de cent-trente-cinq âmes. L'ouverture aux non ruraux va apporter un sang nouveau par la construction, le village compte maintenant plus de 265 habitants.

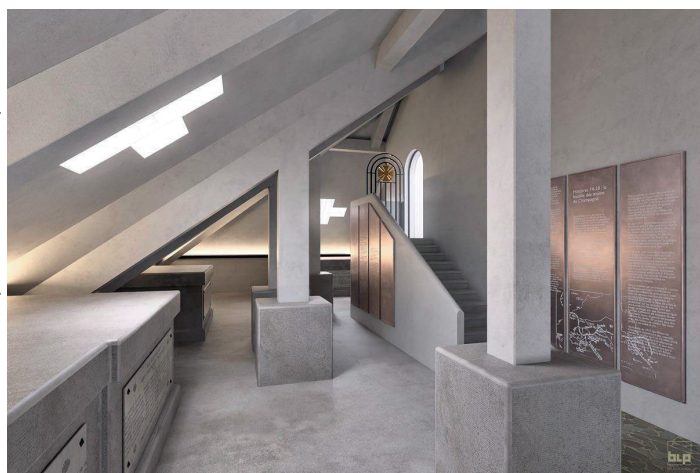
À la sortie de la guerre, la commune est amputée de deux tiers de son territoire pour la création du Camp de Tahure, le futur Camp de Suippes.

Le village de Perthes-les-Hurlus disparaît et son nom se trouve attaché à celui de Souain. La ferme de Navarin ne sera pas relevée et fera place au monument, cinq nécropoles jalonnent maintenant le territoire où reposent les restes de plus de cinquante mille soldats. Sans doute, plus de dix mille inconnus restent encore sans sépulture sous le linceul de végétation qui recouvre le terroir.

Le 20 septembre 1920, le village de Souain est cité à l'ordre de l'armée. Il lui est décerné la Croix de Guerre avec citation. *« A été réduit à l'état de ruines glorieuses au cours des combats opiniâtres qui ont immortalisé son nom, faisant preuve dans l'adversité des plus belles qualités de courage et d'abnégation, a dignement mérité de la Patrie ».*

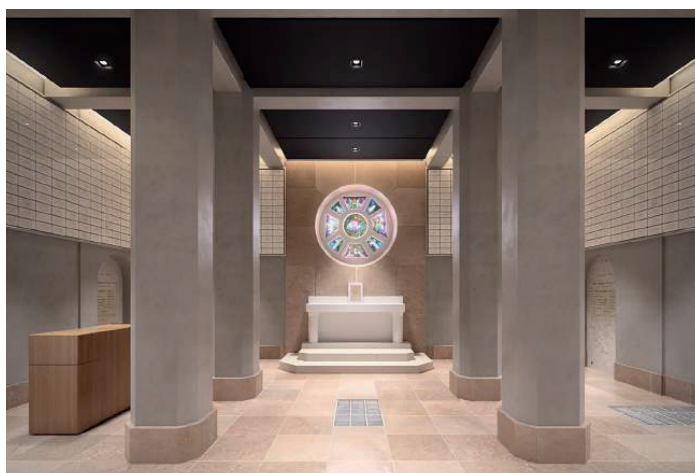
PROJET DE RESTAURATION DU MONUMENT DE NAVARIN

I. PROJET DE RESTAURATION DE L'OSSUAIRE



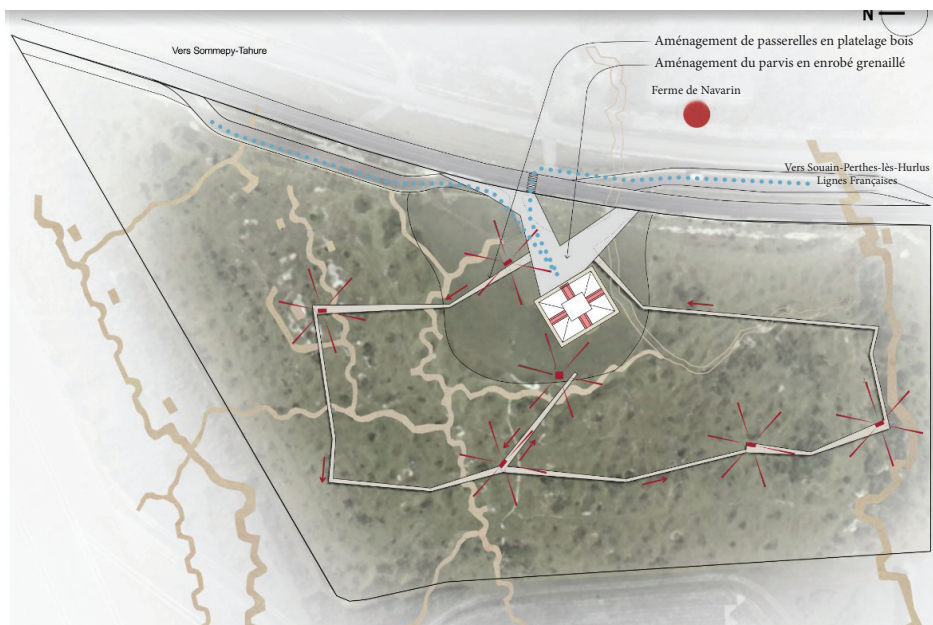
L'ossuaire une fois rénové....

II. PROJET DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE HAUTE



La chapelle haute une fois rénovée....

III. PROJET DE MISE EN VALEUR DU CHEMIN DE MEMOIRE



Le chemin de mémoire sur caillebotis « galva » avec panneaux d'informations qui contournera l'Ossuaire.

IV. TRAVAUX EN COURS... avec en principe fin des travaux à l'automne 2025

Le Monument sous son chapiteau provisoire fin avril 2024.



Crédit Photo : Michel Godin